



Par SDÉ, courriel et messenger

Le 16 mars 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité
Dossier Régie : R-3964-2016 / Notre dossier : R051991 JOT

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité désire aviser la Régie de l'énergie que la ligne 10 du tableau II-M du chapitre 20 des *Conditions de service*, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2018, a été ajustée afin de tenir compte du coût du capital prospectif de 5,445 % approuvé à la décision D-2018-025 du 7 mars dernier.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) *Simon Turmel*

SIMON TURMEL, avocat

ST/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)